Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau des concours et des examens professionnels** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRS1618678C**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2016-551** **07/07/2016**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/03/2017
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDDPRS/2016-523 du 28/06/2016 : Examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre de 2015 et 2016.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Modification de la date de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre des années 2015 et 2016.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDTM DD(CS)PP ADMINISTRATION CENTRALE Etablissements d'enseignement technique agricole Etablissements d'enseignement supérieur agricole MEEM FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - IRSTEA Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : La date de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) de l'examen professionnel d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre des années 2015 et 2016 est fixée au 26 décembre 2016, le cachet de La Poste faisant foi.

Textes de référence :Décret n° 2006-8 du 4 janvier 2006 modifié, relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

Arrêté du 6 juillet 2006 fixant les modalités de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

Arrêté du 18 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 6 juillet 2006 fixant les modalités de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

Arrêté du 3 juin 2016 autorisant au titre des années 2015 et 2016, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement et fixant le nombre de places offertes.

Arrêté du 4 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 3 juin 2016 autorisant au titre des années 2015 et 2016, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement et fixant le nombre de places offertes

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2016-523 du 27 juin 2016 est modifiée de la manière qui suit :

La date de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle (RAEP) de l’examen professionnel d'accès au corps des ingénieurs de l’agriculture et de l’environnement au titre des années 2015 et 2016 est fixée au 26 décembre 2016, le cachet de La Poste faisant foi.

Le Chef du Service des ressources humaines

Jacques CLEMENT